



12 janvier 2020



La mobilisation est massive. Le 9 janvier 1,5 millions de manifestant-es ont défilé dans 206 rassemblements et manifestations dans toute la France. Tandis que la mobilisation continue samedi 11 avec de très nombreuses manifestations intégrant des cortèges de femmes, grandes perdantes de la réforme, la nervosité du gouvernement est palpable. En toute hâte, il multiplie les négociations parallèles et opère une feinte. **Par lettre du 11 janvier, le 1^{er} Ministre déclare retirer l'âge pivot à 64 ans, mais le temps seulement d'une conférence sur le financement des retraites, tout en bloquant son issue** : aucune augmentation de cotisation ne saurait en découler ! **Et le projet de loi conserve la notion d' « âge d'équilibre », qui vient s'y substituer.** Joli tour de passe-passe !

Cette réforme des retraites à points s'inscrit dans une logique libérale comptable et budgétaire dans laquelle les retraites deviennent une variable d'ajustement des dépenses publiques, ce que confirme l'article 1 du projet de loi qui affirme que le système « universel » de retraite « doit répondre à un objectif de soutenabilité économique et d'équilibre financier ». **Il liquide par le fond le système des pensions des fonctionnaires.**

La pension minimale ne sera pas attribuée à celles et ceux qui n'auront pas atteint l'âge d'équilibre, outre une carrière complète de 43 ans. Égale à 85 % du smic, soit 1 000 euros, elle est de surcroît inférieure au seuil de pauvreté qui est fixé à 60 % du salaire médian soit 1 046 euros.

Les femmes sont perdantes. Elles n'auront que l'attribution de quelques points au titre du temps partiel, ou du congé parental. La prise en compte de la carrière complète de 43 ans au lieu des 25 meilleures années (contractuel-les de droit public) ou des six derniers mois (fonctionnaires) les pénalisent particulièrement, puisque ce sont les femmes qui ont des carrières hachées, et qui évoluent plus lentement que celles des hommes. Les majorations de durée d'assurance pour enfants dont bénéficiaient les femmes sont supprimées et s'y substitue une majoration de points de 5 % par enfant, à partager entre les conjoints (article 44), ce qui ne garantit en rien leur futur autonomie financière (si le couple se sépare et que les 5 % avaient été attribué à *monsieur*). La pension de réversion des femmes divorcées est purement et simplement supprimée.

Cette réforme paupérise les retraité-es et les futur-es retraité-es, et les plonge dans l'incertitude.

Avec l'intersyndicale fonction publique CGT, FO, FSU, CGC, FA-FP, **Solidaires fonction publique** appelle :

À se mettre en grève le 14 janvier et à poursuivre le 15 par des actions sous toutes leurs formes et notamment un rassemblement fonction publique devant Bercy à midi. Et le 16 janvier à une nouvelle journée d'action de grève et de manifestations interprofessionnelles.

Continuons le combat ! Il faut élargir le mouvement, généraliser la grève reconductible jusqu'au retrait du projet de loi !

